

**MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE**  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

## DECISION DU MAIRE

**Objet** : contrat de maintenance pour les portes automatiques de l'Hôtel de Ville

N° 2025/64

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

**Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

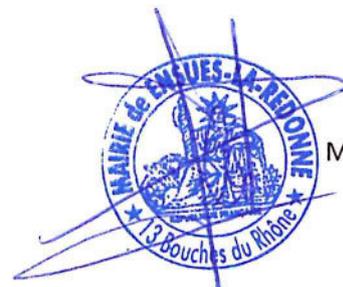
**Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,

Considérant qu'il convient de passer un contrat de gré à gré dans le cadre de la maintenance des portes automatiques de l'Hôtel de Ville

### DECIDE

- Article 1 : de signer le contrat avec la société **RECORD Portes Automatiques** – 168 rue de la Prairie – 73420 VOGLANS
- Article 2 : d'accepter le prix de 466.00 euros HT pour une porte automatique (option samedi comprise) soit un montant total de 932.00 euros HT pour les deux portes automatiques.
- Article 3 : le contrat débute le 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour une durée d'1 an ferme.
- Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section fonctionnement, article 615623.
- Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Madame La Trésorière Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,  
Le 11 juillet 2025



Le Maire,  
Michel ILLAC